



## Résolution sur les actes terroristes

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Condamnons** le terrorisme sous toutes ses formes et réaffirmons notre résolution à le combattre sans relâche dans le respect du droit international, notamment des droits de l'Homme, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés ;

**Exprimons** notre vive préoccupation à l'égard du développement de la menace terroriste, notamment dans la région sahélo-saharienne, et de ses manifestations, y compris la multiplication des prises d'otages. Soulignons que les populations locales sont les premières victimes du développement de réseaux terroristes sur leurs territoires ;

**Rappelons** que la lutte contre le terrorisme doit, pour trouver toute son efficacité, prendre en compte les conditions propices à la propagation du terrorisme, et notamment les situations sociales, économiques et politiques pouvant être instrumentalisées par des organisations terroristes pour favoriser le recrutement de nouveaux membres ;

**Estimons** que l'efficacité de la lutte contre le terrorisme dépend du renforcement de la coopération entre États, notamment en matière policière, judiciaire et sécuritaire. Cela se justifie particulièrement en zone sahélo-saharienne ;

**Soutenons** les actions concertées menées par nos pays pour endiguer le fléau du terrorisme ;

**Appuyons** toutes les initiatives régionales allant dans le sens du renforcement de la coopération et soulignons l'importance à cet égard du rôle des organisations régionales.